

Bien que construite en 1850, la chapelle de la famille Adam (qui a donné son nom au quartier d'Adamville) n'a été érigée au rang de paroisse qu'en 1907, par décision de l'Archevêché de Paris. Et c'est le 23 juin de cette même année qu'elle est devenue église Saint-François-de-Sales. Cette date est importante car en 1905 la loi de séparation de l'Église et de l'État a été promulguée, aux termes de laquelle l'église est prise en charge matériellement par les paroissiens eux-mêmes et non par l'État.

Depuis 117 ans, nous conservons en bon état notre église qui nous est chère. Au fil du temps, divers travaux de rénovation et de restauration ont été entrepris. En 2016, les murs noircis par le chauffage et les infiltrations d'eau ont été brossés, les fresques du chœur ont été nettoyées et éclaircies.

Et les vitraux ?

C'est après la première guerre mondiale que les vitraux ont été installés. L'unité de leurs couleurs et de leurs compositions confère à notre lieu de prière et de culte une harmonie que la lumière divine, transmise par les saints de tous ordres et de tous temps représentés, vient magnifier (voir l'ouvrage LES VITRAUX de l'église Saint-François-de-Sales).

Mais... Les variations hygrométriques et le vieillissement des sertissages en plomb ont des conséquences désastreuses sur les vitraux : déformations des résilles de plombs, cassures de verre ; l'étanchéité mise à mal induit souvent des infiltrations d'eau.

En 2016, l'Atelier de Verrerie Lucas Concept a procédé à la restauration de petites parties de 7 vitraux, puis en 2017 à la rénovation des vitraux des deux chapelles (Sacré-Cœur et Vierge Marie) et de ceux de Jeanne d'Arc et de Saint Martin.

Aujourd'hui, nous devons poursuivre la restauration de l'ensemble des vitraux en commençant par les plus mal en point. L'Atelier Baudoin-Monique (Saint-Maur) recommande la sécurisation et la consolidation des panneaux déformés, un nettoyage des deux faces, la restauration des pièces de verre brisées, ainsi que la restauration des structures métalliques et des maçonneries périphériques.

Pour pouvoir financer ces travaux, une souscription est ouverte à laquelle les paroissiens sont invités à participer. Les dons effectués dans ce cadre sont déductibles d'impôt au niveau de 66% a minima.